



**Marché public de services**

**MARCHÉ N°01ST2022**

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS  
DE LA COMMUNE DE COUPVRA Y**

**Règlement de Consultation**

**(R.C.)**

**Date limite de réception des offres :**

**LE VENDREDI 25 FEVRIER à 12h00**

## **SOMMAIRE**

### **Article 1 - Objet du marché - Caractéristiques principales**

#### **Article 2 - Intervenants**

- 2.1 - Pouvoir adjudicateur
- 2.2 - Conducteur d'opération
- 2.3 - Maîtrise d'œuvre

#### **Article 3 - Conditions de la consultation**

- 3.1 - Étendue de la consultation
- 3.2 - Procédure de passation
- 3.3 - Organisation de la consultation
  - 3.3.1 - *Dossier de consultation*
  - 3.3.2 - *Visite du site et validation de la DPGF*
- 3.4 - Forme du marché
- 3.5 - Modalités d'exécution
  - 3.5.1 - *Tranches et lots*
  - 3.5.2 - *Variantes*
- 3.6 - Durée du marché - Reconduction - Délais d'exécution
- 3.7 - Délai de validité des offres
- 3.8 - Délai de paiement
- 3.9 - Modifications de détail au dossier de consultation
- 3.10 - Erreurs, omissions, contradictions dans les documents remis

#### **Article 4 - Retrait du dossier de consultation**

#### **Article 5 - Présentation des candidatures et des offres**

- 5.1 - Candidature
- 5.2 - Offre
  - 5.2.1 - *Projet de marché*
  - 5.2.2 - *Valeur technique*

#### **Article 6 - Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et des offres**

#### **Article 7 - Jugement des candidatures et offres - Attribution du marché**

- 7.1 - Jugement des candidatures
- 7.2 - Jugement des offres
  - 7.2.1 - *Valeur du dossier technique (mémoire méthodologique)*
  - 7.2.2 - *Le prix*
  - 7.2.3 - *Valeur environnementale du dossier*
- 7.3 - Attribution du marché

#### **Article 8 - Renseignements complémentaires**

## **ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES**

Le marché qui sera conclu à la suite de la procédure engagée a pour objet :

- L'entretien des espaces verts du domaine public de la commune de COUPVRAY

Les prestations seront à exécuter sur l'ensemble du territoire la commune. La description des ouvrages, leurs spécifications techniques ainsi que les prestations à la charge du titulaire sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ainsi que dans les annexes.

**Lieu d'exécution** : Commune de COUPVRAY

## **ARTICLE 2 - INTERVENANTS**

### **2.1 Pouvoir adjudicateur**

Le maître d'ouvrage est la commune de COUPVRAY, représentée par son Maire.

La personne signataire du marché et représentant le pouvoir adjudicateur est le Maire de COUPVRAY.

Le comptable public assignataire des paiements du marché est le service de gestion comptable (SGC) de CHELLES.

Les coordonnées du service chargé de la consultation sont les suivantes :

Services techniques de la commune de COUPVRAY

M. Thierry ROUSSET

Place de la Mairie

77700 COUPVRAY

Tél. : 01 60 04 22 54

### **2.2 Conducteur d'opération**

Sans objet.

### **2.3 Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par les Services techniques de la commune, représentée par M. Thierry ROUSSET.

## **ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **3.1 Étendue de la consultation**

La présente consultation est passée dans le respect des règles de la commande publique en vigueur.

### **3.2 Procédure de passation**

Le présent marché est passé en procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique, selon une procédure d'appel d'offre ouvert.

### **3.3 Organisation de la consultation**

#### **3.3.1. Dossier de consultation**

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- l'Acte d'Engagement (AE) ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le présent Règlement de la Consultation (RC).

#### **3.3.2. Visite du site des travaux et validation de la DPGF**

Chaque candidat devra obligatoirement s'être rendu sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les travaux doivent être réalisés.

À cette fin, une visite est organisée le **JEUDI 3 FEVRIER 2022 à 9h00**

Il conviendra de prendre rendez-vous avec les services techniques 48 heures à l'avance :  
Tél. : 01.60.04.22.54.

Le rendez-vous aura lieu aux services techniques, 4 rue Louis Braille.

Il est rappelé que le certificat de visite dûment signé, devra obligatoirement être fourni dans le dossier de réponse des candidats.

Les quantités des prestations fournies par le pouvoir adjudicateur dans la DPGF sont estimatives, les candidats devront donc vérifier que ce quantitatif correspond bien aux prestations à effectuer. En cas de désaccord, en informer le maître d'ouvrage afin que celui-ci puisse en vérifier les faits, et modifier si nécessaire le quantitatif du marché.

### **3.4 Forme du Marché**

Marché traité à prix global forfaitaire ainsi qu'une partie à bons de commande en cas de demande de travaux supplémentaires sur la base du BPU.

### **3.5 Modalités d'exécution**

#### **3.5.1 Tranches et lots**

Les prestations ne sont pas alloties et ne font pas l'objet d'un découpage en tranches.

#### **3.5.2 Variantes, options**

Les variantes par rapport aux spécifications du cahier des charges ne sont pas autorisées au sens de l'article R2151-8 du code de la commande publique.

Le présent marché comporte une option définie comme suit :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'avoir recours au marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions fixées à l'article R2122-7 du code de la commande publique, pour la réalisation de prestations similaires.

### **3.6 Durée du marché**

La durée du marché est fixée à 1 an à compter de la date notification du marché.

Les prestations commenceront à réception du premier bon de commande.

Le présent marché est renouvelable 3 fois par tacite reconduction sans que sa durée n'excède 4 ans dans sa totalité.

### **3.7 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **3.8 Délai de paiement**

Le paiement sera effectué en application des règlements de la comptabilité publique. Plus précisément, le délai maximum de règlement est de 30 jours selon les articles L.2192-10 et R.2192-10 Ce délai court à compter de la date de réception des factures en mairie.

### **3.9 Modifications de détail au dossier de consultation**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date. Aucune modification du présent dossier de consultation par les candidats ne sera acceptée.

### **3.10 Erreurs, omissions, contradictions dans les documents remis**

Dans le cas d'erreurs, d'omissions ou de contradictions constatées sur les plans et dans les divers documents remis, les entrepreneurs devront en informer le pouvoir adjudicateur dans un délai suffisant avant la remise des prix, afin que celui-ci puisse si les faits sont réels apporter tous compléments d'information par écrit.

Si cette contradiction ne se révélait qu'après la remise des offres, la prescription qui figure dans le document le plus récent (l'indice le plus élevé) préleverait.

## **ARTICLE 4 - RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site :

<https://www.achatpublic.com> ou <https://www.coupvray.fr>

## **ARTICLE 5 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Chaque candidat (titulaire et cotraitant) aura à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-dessous datées et signées.

## **5.1 - Candidature** (sous dossier)

### **Justifications à produire quant à la situation fiscale, sociale et juridique :**

Les renseignements concernant la situation juridique, fiscale et sociale de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2143-3et r.2143-6 à R2143-9 et R2143-7 du code de la commande publique.

1) Lettre de candidature ou DC1 (dernière version recommandée) téléchargeable à cette adresse : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le DC1 peut être utilisé par les groupements d'entreprises comme document de désignation du mandataire (rubrique G). Les membres du groupement remplissent le tableau de la rubrique E et le mandataire produit les renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur (DC2 dernière version recommandée) ;

2) Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

3) Le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé ;

4) Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner relative aux marchés publics et qu'il est en règle au regard du respect des articles L-2141-4 et L2141-2

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise.

1) Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (cf. DC2 rubrique D à compléter dernière version recommandé) ;

2) Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur

Les renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise :

1) Une liste des services exécutés au cours des trois dernières années, assortie, le cas échéant, d'attestations de bonne exécution pour les références les plus importantes. Ces attestations indiquent le montant des prestations assurées personnellement par le candidat, la date et le lieu de leur exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

2) Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

3) L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché public.

NOTA : Pour permettre d'apprécier de manière optimale les capacités techniques et professionnelles, l'opérateur économique devra apporter à la ville de COUPVRAY, par tout moyen de preuve acceptable, la garantie qu'il possède les ressources humaines et techniques et l'expérience nécessaires pour exécuter le marché public en assurant un niveau de qualité approprié.

**À ce titre il sera demandé les qualifications suivantes : E-132 / E-151 / E-125 et le numéro d'agrément d'applicateur phytosanitaire de l'entreprise.**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## **5.2 - Offre**

L'offre comportera les éléments suivants :

### **5.2.1 Un projet de marché comprenant**

- L'Acte d'Engagement

Ce document joint est à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises ayant vocation à être titulaires du marché.

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptations de sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché.

Le candidat devra indiquer, dans l'acte d'engagement, le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), à accepter sans modification, à dater et à signer.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), à accepter sans modification.
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) à compléter et signer
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ce document est à compléter, et à signer.
- Le certificat de visite signé.

### **5.2.2 Afin de juger la valeur technique**

Un mémoire indiquant les dispositions adoptées pour l'exécution du présent marché. Ce mémoire détaillera :

#### **- les moyens humains et techniques qui seront mobilisés pour l'exécution du présent marché**

- la qualité des moyens humains et matériel mis à disposition et organisation permanente spécifique au chantier (15 points)
- les procédés et les modes opératoires, notamment pour traiter une demande d'intervention rapide émanant du pouvoir adjudicateur ou adapter le planning prévu des prestations aux conditions réelles (la réactivité de l'entreprise) (5 points)
- l'hygiène et la sécurité du personnel et des usagers (5 points)
- les mesures prises afin de limiter les gênes aux usagers des lieux et riverains (5 points)
- la proposition d'un planning prévisionnel, y compris durée des prestations et moyens mobilisés (10 points)

**- les moyens mis en œuvre pour respecter la qualité environnementale**

- la traçabilité des matériaux évacués
- la limitation des nuisances
- l'usage de matériel peu polluant
- le biocarburant
- l'huile végétale
- l'accompagnement de la commune dans la mise en œuvre d'une démarche de gestion différenciée
- la proposition d'actions environnementales en accompagnement de la commune (niche à oiseaux etc.)
- le bilan carbone

**ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les propositions sont rédigées en langue française.

**La transmission des documents devra être effectuée par voie électronique uniquement**

à l'adresse suivante : <https://www.achatpublic.com/>

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'importe pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union Européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Pour des raisons de sécurité liées à des problématiques de virus ou plateforme, une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur une clé USB est autorisée. Cette copie est transmise à la mairie sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention "copie de sauvegarde", ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.



Les documents transmis par voie électronique seront rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

**La date de remise des offres est fixée au :**

**Vendredi 25 février 2022 à 12H00**

## **ARTICLE 7 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET OFFRES - ATTRIBUTIONS DU MARCHE**

### **7.1 Jugement des candidatures**

Les candidatures seront examinées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières et environnementales.

### **7.2. Jugement des offres**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues dans le code des marchés publics au moyen des critères suivants :

#### **7.2.1 Valeur du dossier technique (mémoire méthodologique) : 40 %**

La valeur technique sera appréciée dans le mémoire méthodologique selon les critères suivants :

L'échelle de notes sera comprise entre 0 et 10 points par critère.

La note 0 sera attribuée aux candidats qui n'auront pas remis de document pour le critère concerné.

La note de 1 à 3 sera attribuée aux candidats qui auront remis un document standard (non adapté ou peu adapté aux prestations à réaliser) ou jugé incomplet pour le critère concerné.

La note de 4 à 7 sera attribuée aux candidats qui auront remis un document jugé satisfaisant mais incomplet pour le critère concerné.

La note de 7 à 10 sera attribuée aux candidats qui auront remis un document jugé très satisfaisant et complet ou très complet pour le critère concerné.

Par la suite les notes affectées à chaque offre seront pondérées par le coefficient de 40 %.

#### **7.2.2 Le prix - Pondération : 40 %**

Le calcul de points pour le prix est le suivant :

40 x Prix le moins cher/Prix de l'entreprise

#### **7.2.3 Valeur environnementale du dossier - Pondération : 20 %**

La valeur environnementale sera appréciée dans la partie consacrée au volet environnemental dans le mémoire méthodologique selon les critères suivants :

L'échelle de notes sera comprise entre 0 et 10 points.

La note 0 sera attribuée aux candidats qui n'auront pas fait mention d'une approche environnementale du projet dans le mémoire méthodologique.

La note de 1 à 3 sera attribuée aux candidats qui auront fait mention d'une approche environnementale du projet dans le mémoire méthodologique standard, ou jugé incomplet.

La note de 4 à 7 sera attribuée aux candidats qui auront intégré une approche environnementale dans leur mémoire, jugé satisfaisant mais incomplet.

La note de 7 à 10 sera attribuée aux candidats qui auront intégré une approche environnementale claire et précise dans leur mémoire méthodologique, jugé très satisfaisant et complet.

Par la suite les notes affectées à chaque offre seront pondérées par le coefficient de 20 %.

### **7.3- Attribution du marché**

Seront recevables, les candidatures des entreprises répondant en entreprise générale ou en groupement conjoint dont le mandataire sera solidaire.

Le candidat retenu devra, fournir les documents cités dans le présent règlement de consultation, dans le délai de 5 jours à compter de la réception du courrier l'informant de cette demande.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par la personne publique, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par la personne publique.

La personne publique présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

La Commune de COUPVRAY se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie de cette consultation.

Si l'offre présente un ou des prix anormalement bas, il sera demandé à l'entrepreneur, des précisions sur la composition de ce prix. Si les justifications fournies ne sont pas jugées satisfaisantes, l'offre pourra alors être rejetée.

### **ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats pourront en faire la demande 8 jours au moins avant la date de remise des offres, auprès des services techniques de la ville de COUPVRAY au 01 60 04 22 54.